

P7A/1	Contact : MERCENIER GENEVIEVE
	Tél.: 02 / 578.34.33
	N° dossier: (à compléter)

Nom et prénom du jeune (à compléter)

Date de naissance (à compléter)

Marquez d'une croix et complétez ce qui s'applique au jeune, et suivez les instructions.
 Vous devrez peut-être cocher plus d'une situation.

Ces renseignements sont demandés pour pouvoir payer les allocations familiales. Si vous voulez consulter ou corriger les données qui vous concernent, adressez-vous à votre caisse d'allocations familiales.

1 Au cours de l'année scolaire écoulée, le jeune s'est-il trouvé dans une des situations suivantes ?

- convention « travail-formation, » dans l'enseignement secondaire à temps partiel
- **stage** dans le cadre d'une formation
- formation reconnue

non → **Passez directement au point 2.**

oui → **Complétez ci-dessous.**

Revenus du travail/stage	du	au	rémunération brute par mois

Allocation sociale <i>(chômage, maladie, accident)</i>	quelle allocation ?	du	au montant brut par mois

2 Le jeune étudie encore ou suit encore une formation, seulement dans un ou plusieurs établissements d'enseignement de la **Communauté française** ou **germanophone**

→ **Faites compléter la déclaration du P7B par l'établissement d'enseignement (belge) ou joignez l'attestation de cet établissement d'enseignement.**
Renvoyez-nous ce formulaire complété et éventuellement l'attestation le plus rapidement possible.

3 Le jeune n'étudie pas en Belgique mais en (au) *(ne pas compléter pour les projets européens)*

- avec une bourse d'études
- sans bourse d'études

→ **Renvoyez-nous immédiatement ce formulaire complété.**
Vous recevrez encore un formulaire spécial destiné à l'établissement d'enseignement étranger.

4 Le jeune suit une formation de chef d'entreprise.

→ **Renvoyez-nous immédiatement ce formulaire complété. Vous recevrez encore un formulaire P9bis.**

P7A/2	Contact : MERCENIER GENEVIEVE Tél. : 02 / 578.34.33 N° dossier: (à compléter)
--------------	---

- 5 Le jeune travaille sous contrat d'apprentissage.
→ **Renvoyez-nous immédiatement ce formulaire complété. Vous recevrez encore un formulaire P9.**
- 6 Le jeune est inscrit comme demandeur d'emploi (en cas de deuxième session: date du dernier examen:)
→ **Renvoyez-nous immédiatement ce formulaire complété. Vous recevrez encore un formulaire P20.**
- 7 Le jeune étudie encore ou suit encore une formation, **seulement** dans un ou plusieurs établissements d'enseignement de la **Communauté flamande**.
- 7.1. Enseignement supérieur (y compris l'enseignement professionnel supérieur)
- 7.2. Enseignement secondaire (enseignement général, artistique, technique, professionnel ou spécial)

→ **Complétez ce P7A (1/2) et renvoyez-le-nous le plus rapidement possible.**

La déclaration de l'établissement d'enseignement du P7B ne doit PAS être complétée. La Communauté flamande envoie directement une attestation électronique à la caisse d'allocations familiales.

7.3. Enseignement de promotion sociale, cours du soir, enseignement pour adultes, enseignement privé, formation reconnue (y compris s'il s'agit d'enseignement professionnel supérieur)

→ **Faites compléter la déclaration du P7B par l'établissement d'enseignement (belge) ou joignez l'attestation de cet établissement d'enseignement. Renvoyez-nous ce formulaire complété ou l'attestation le plus rapidement possible.**

- 8 Le jeune étudie encore **en même temps** dans un établissement d'enseignement de la **Communauté française** ou **germanophone** et dans un établissement d'enseignement de la **Communauté flamande**.
→ **Faites compléter la déclaration du P7B par l'établissement d'enseignement (belge) ou joignez l'attestation de l'établissement d'enseignement de la Communauté française ou germanophone. Renvoyez-nous ce formulaire complété et éventuellement l'attestation le plus rapidement possible. La Communauté flamande envoie directement une attestation électronique à la caisse d'allocations familiales.**
- 9 Autre situation (par ex. doctorat, maladie, etc.)
.....

! Veuillez nous avertir si, au cours de l'année scolaire ou académique, le jeune


- **travaille plus de 240 heures par trimestre (aussi comme travailleur indépendant ou hors de la Belgique),**
- **cesse définitivement d'étudier ou de suivre une formation,**
- **s'inscrit comme demandeur d'emploi,**
- **reprend des études ou une formation,**
- **a remis son mémoire de fin d'études ou un rapport de stage (uniquement s'il s'agit d'une année ou d'un semestre supplémentaire en vue de rédiger ce mémoire de fin d'études ou ce rapport de stage).**

! Après le 31 août de l'année au cours de laquelle il atteint l'âge de 18 ans, un jeune n'a droit aux allocations familiales que:

- **s'il étudie ou suit une formation**
- **ou s'il est inscrit comme demandeur d'emploi.**

! N'oubliez pas de signer le formulaire.

Je déclare avoir rempli correctement le présent formulaire et avoir lu l'information jointe.

Date (à compléter) Signature 

Numéro de téléphone (à compléter) Numéro de télécopieur ... (à compléter)

E-mail: (à compléter)

! Ne s'applique pas à la Communauté flamande ! sauf pour l'enseignement de promotion sociale, les cours du soir, l'enseignement pour adultes, l'enseignement privé et les formations reconnues (y compris l'enseignement supérieur professionnel)

P7B

Année scolaire ou académique: (à compléter)

N°Dossier: (à compléter)

DECLARATION DE L'ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT Année scolaire ou académique: (à compléter)

Je soussigné(e) (nom et prénom)

certifie que (nom et prénom du jeune) (à compléter)

est (a été) inscrit dans notre établissement d'enseignement (nom et adresse)

pour suivre les cours de

ou pour préparer la remise d'un mémoire de fin d'études supérieures dont le dépôt est prévu le au plus tard pour l'année scolaire ou académique indiquée ci-dessus, qui a commencé le

et se termine (s'est terminée) le et dont les périodes de vacances sont fixées comme suit:

vacances de Noël: du au (ne pas remplir pour l'enseignement supérieur);

vacances de Pâques: du au (ne pas remplir pour l'enseignement supérieur);

vacances d'été: du au

10 Enseignement non supérieur à temps plein (y compris l'enseignement artistique) et enseignement secondaire de promotion sociale

11 Le jeune suit-il au moins 17 heures de cours par semaine ? oui non

Sont assimilées à des heures de cours:

1. les heures de stages obligatoires, si l'accomplissement de ceux-ci est une condition pour l'obtention d'un diplôme, certificat ou brevet légalement réglementé;

2. les heures d'exercices pratiques obligatoires, sous la surveillance des professeurs, dans l'établissement d'enseignement;

3. (au maximum) 4 heures d'étude obligatoires et sous surveillance dans l'établissement d'enseignement.

20 Enseignement secondaire à temps partiel/formation reconnue

21 Le jeune suit-il un enseignement à temps partiel organisé aux conditions fixées par la Communauté concernée ? oui non

22 Le jeune suit-il une formation reconnue visée à l'article 2 de la loi du 29 juin 1983 concernant l'obligation scolaire ? oui non

30/40 Enseignement supérieur (y compris l'enseignement supérieur artistique)

41 L'étudiant s'est-il inscrit au plus tard le 30 novembre de l'année académique 20___ / 20___ pour au moins 27 crédits ? oui non

Dans la négative: l'étudiant s'est inscrit le ___ / ___ /20___ pour _____ crédits.

42 Le jeune a-t-il bénéficié d'une deuxième session prolongée après avoir achevé au moins 41 crédits durant l'année académique précédente ? Le dernier jour de la deuxième session est le oui non

43 Le jeune suit-il une formation de ministre d'un culte reconnu (catholique, protestant, anglican, israélite, islamique, orthodoxe) ? oui non

44 L'enseignement scientifique suivi prépare-t-il à l'Ecole royale militaire ? oui non

45 Pour l'enseignement professionnel supérieur qui n'est pas organisé en crédits: l'étudiant est-il inscrit pour 13 heures de cours par semaine au moins ? oui non

46 Le jeune suit-il un master en alternance ? oui non

50 Enseignement supérieur de promotion sociale

51 Les cours correspondent-ils à un programme complet et de plein exercice ? oui non

52 L'étudiant s'est-il constitué, avec l'autorisation de l'autorité académique ou de l'autorité de l'école, un programme comportant au moins 13 heures de cours par semaine ? oui non

53 L'étudiant est-il inscrit pour une année supplémentaire pour l'épreuve intégrée (en suivant éventuellement encore certains cours)? oui non

60 Enseignement spécial (adapté aux personnes atteintes d'une affection)

61 S'agit-il d'un enseignement spécial ? oui non

70 Pour tous les types d'enseignement

71 (Ne pas remplir si vous avez répondu oui à la question de la rubrique 41.) L'étudiant suit-il ces cours depuis le début de l'année scolaire ? oui non, depuis le

72 Indiquez les périodes de stages et le montant brut des salaires ou des indemnités accordés mensuellement. **Pour les masters en alternance, la copie de la convention d'immersion professionnelle (CIP) suffit.** Du au EUR

Si le jeune cesse ultérieurement de suivre les cours ou si le nombre de crédits devient inférieur à 27, vous devez nous fournir une nouvelle attestation.

Cachet de l'établissement d'enseignement

Je déclare avoir rempli correctement le présent formulaire.

Date Signature